



Présentation

Le DEJEPS Mention Animation sociale » est un diplôme d'Etat du Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports. Cette formation est sanctionnée par un **diplôme de niveau 5**.

Elle vise à former et à qualifier des animateurs professionnels amenés à coordonner des activités dans le champ de l'animation et du sport.

Cette formation témoigne de la **reconnaissance d'une fonction professionnelle de coordination** dans le champ de l'animation et du sport .

Métiers visés : animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateurs d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, animateur socio-éducatif, coordonnateur de projet, adjoint de direction...

Publics

Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent concevoir un projet d'animation, coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation, conduire des démarches pédagogiques, et conduire des actions de formation.

Animateurs enfance jeunesse titulaire d'une qualification de niveau IV, souhaitant occuper des postes de coordinateur de projet

Professionnels de l'animation souhaitant accéder à des fonctions de coordination d'équipe,

Professionnels des organisations du champ de l'économie sociale et solidaire ou du champ social et médico-social en charge de projets d'animation

Compétences visées

Les compétences requises pour exercer les fonctions de coordonnateur de projet sont déclinées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

Concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative (UC de spécialité)

- Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
- Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- Evaluer les interventions pédagogiques conduites
- Conduire des actions de formation

Animer en sécurité dans le champ d'activité

- Mobiliser des ressources techniques propres au champs d'activité
- Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champs d'activité

CURSUS

Rentrée : 16/09/2024

Durée : 22 mois

Cours : 700 heures

Stage : 609 heures

Rythme : 5 jours / mois

TARIFS

9800 €

Frais de dossier : 100€

CONTACT

Responsable formation

Mathieu TRIGON

Informations

Caroline MARTELET

cmartelet@collcoop.org

04 42 10 02 39

Contenus

Le parcours de formation DEJEPS Spécialité Animation socioéducative ou culturelle Mention Animation sociale que proposé par le Collège Coopératif s'organise autour de 3 phases permettant l'appropriation et le développement progressif de connaissances et de compétences :

Phase 1 : Diagnostiquer « Structure-Public-Territoire » et « Animer en sécurité »

Durée : 315h en centre de formation et 280 heures en entreprise

Période : Septembre Année N—Juin Année N+1

Phase 2 : Coordonner et conduire des démarches pédagogiques

Durée : 210 heures en centre/210 en entreprise)

Période : Juin Année N+1—Décembre N+1

Phase 3 : Conduire et évaluer un projet d'action

Durée : 175h en centre de formation et 119h en entreprise

Période : Janvier N+2—Juin N+2

CONDITIONS D'ACCES :

Pour s'inscrire il faut : être majeur(e), être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1, remplaçant l'AFPS) et être en possession de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Il faut par ailleurs remplir au moins l'une de ces conditions :

- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac) du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (Bac +2) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- ◆ Attester d'une formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois ;
- ◆ Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.

Procédure d'admission :

- 1) Constitution par le candidat d'un dossier d'admission (téléchargeable sur notre site Internet) comportant les pièces justificatives relatives aux conditions fixées, un curriculum vitae et un texte personnalisé présentant le parcours professionnel du candidat
- 2) Une épreuve de sélection constituée par :
 - ◆ Un entretien individuel d'une durée de 25 minutes
 - ◆ Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures

Mode d'accès au diplôme :

En continu : parcours de formation organisé sur une durée de 22 mois

En discontinu : par unité de compétences - parcours de formation organisés sur une durée de 8 à 12 mois

Par la VAE (nous contacter)

Par l'apprentissage (nous contacter)

Recrutement

En continu :

Du 2 janvier au 6 septembre 2024

Entretien de préadmission : dès réception du dossier de candidature

Epreuves de sélection :

Fin juin et début septembre 2024

Allègements

Bénéficiaire d'équivalence de droit des UC1 et UC 2, les titulaires des diplômes suivants : DEAES, DEES, DECESF et DEEJE

Plus d'infos sur www.collcoop.org

Certification

UC1-UC2 : Production et soutenance d'un dossier technique présentant un projet d'action

UC3 : Rédaction et présentation (en situation de travail) d'une note technique relative à la mise en place d'une démarche de formation en lien avec le projet d'action

UC4 : Production et soutenance d'un dossier technique présentant l'organisation de la sécurité dans son secteur d'intervention

